

SAS LE BORMANN BOARD
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 €
Siège social : 2487A, Route de Cognin, La Bouvière
73160 SAINT SULPICE
911 100 519 RCS Chambéry

Certifié conforme
à l'original

le 09/07/25

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet, à 10 h 30, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Madame Nathalie ZIMMERMANN préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ La feuille de présence
- ✓ Le rapport de gestion du président sur les opérations de l'exercice,
- ✓ Le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- ✓ L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Reconstitution des capitaux propres.

RESOLUTION (Constatation de la reconstitution des capitaux propres)

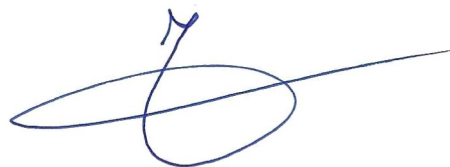
L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 lors de l'assemblée générale ordinaire du 09/05/2025 que les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre des Commerces et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

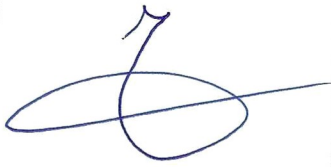
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de la société et les associés.

La Présidente
Mme Nathalie ZIMMERMANN



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signatures
1	Mme Zimmermann Nathalie 2487A, Route de Cognin La Bouvière 73160 SAINT SULPICE	910	910	
2	Mme Steffi LE BORGNE 2487A, Route de Cognin La Bouvière 73160 SAINT SULPICE	90	90	
2	Totaux	1000	1000	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle ne sont annexés aucun pouvoir,
arrêtée à Deux (2) associés présents ou représentés possédant ensemble la totalité des droits sociaux

La Présidente

Mme Nathalie ZIMMERMANN

